### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi onze mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Claude PERRAULT.

Etaient présents : Suzanne BRIOT, Yves THOREAU, Maryline LEVEQUE, Alain TRAONOUEZ, Pierrette RAUT, Pierre HAUDEBINE, Adjoints au Maire, Pascale PARRINELLO, Carine PICOULY, Philippe FISCHER, Micheline PETIT, Jean-Claude ANGLO, Régine LANGLOIS, Stéphane SYLVAIN, Stéphane DEYSINE, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT, Conseillers municipaux formant la majorité en exercice.

Avaient donné pouvoir : Françoise PIGAL à Micheline PETIT

Jean-François GRAMPEIX à Pierrette RAUT Cécile SABATIER à Nathalie GUESDON

Absents: Edith HENRY, Francine GAUDRY, Olivier BARNAY, Frédéric BORIES, Cédric CETLIN, **Guillaume CEINTRE** 

A été élue secrétaire : Maryline LEVEQUE

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2018				
	Unanimité			

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

### Elles concernent les décisions :

- N°43/11-2018 Convention avec l'association « Les Balinettes » dans le cadre du spectacle « Le Bal de Noël » qui se déroulera à l'école maternelle « La ferme de Monsieur » le lundi 17 décembre 2018;
- N°44/11/2018 Contrat de cession avec la Compagnie « Les Enjoliveurs » dans le cadre du spectacle « Papa Noël a disparu » qui se déroulera à l'accueil de loisirs maternel le jeudi 3 janvier 2019;
- N°45/11/2018 Contrat de cession avec la Compagnie « Brin d'herbe » dans le cadre du spectacle « Des contes de Noël plein ma robe » qui se déroulera à l'accueil de loisirs maternel le lundi 24 décembre 2018;
- N°46/12/2018 Cession du véhicule Peugeot 106 immatriculé 9061SW94 ;
- N°47/12/2018 Contrat d'infogérance PLATINIUM d'un système informatique avec la société OPSYRE:
- N°01/01/2019 Convention avec l'association Les Peps 75 dans le cadre du séjour maternel qui se déroulera du 29 avril au 3 mai 2019 dans les locaux des Peps 75, à Mandres-les-Roses, 2 Chemin du 8 Mai;
- N°03/02/2019 Acceptation du contrat d'entretien et de vérification des cloches et de l'horloge de l'Eglise Saint-Thibault;
- N°07/02/2019 Marché mission maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la Ferme de Monsieur de la ville de Mandres-les-Roses;
- N°08/02/2019 Convention avec l'association Infini d'Arts pour le Printemps des Poètes 2019;
- N°09/02/2019 Convention spectacle en Liberté Printemps des Poètes 2019.

Monsieur Stéphane DEYSINE fait remarquer que le service fait relatif la décision n°44 a été constaté après le 31 décembre 2018. Or, cette prestation a été imputée sur le budget 2018. Il rappelle que les règles de rattachement doivent se conforter au principe d'annualité. Monsieur le Maire prend acte de son observation.

### I – URBANISME

3. DENOMINATION DE LA VOIE DE DESSERTE DU LOTISSEMENT DE LA FOSSE PARROT

#### **Présentation Monsieur Alain TRAONOUEZ**

Le Conseil municipal décide de nommer la voie de desserte du lotissement de la Fosse Parrot « rue Gustave Cariot ».

Autorise le Maire de Mandres-les-Roses ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Unanimité

II - ENFANCE

4. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT - CONTRAT ENFANCE/JEUNESSE 2018-2021

## **Présentation Madame Maryline LEVEQUE**

Le Conseil municipal approuve la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesses » n°201800556 entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la ville de Mandres-les-Roses pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2021.

Autorise le maire à signer ladite convention entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

Unanimité

### **III – RESSOURCES HUMAINES**

**5.** AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

### **Présentation Monsieur le Maire**

Le Conseil municipal décide pour la commune de Mandres-les-Roses, de conclure un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, sans montant minimum ni montant maximum avec les sociétés suivantes :

Lot	Désignation	Attributaires
1	1 VETEMENTS DE TRAVAIL EN TOILE	GEDIVEPRO
1		03100 MONTLUCON
2	2 VETEMENTS HAUTE VISIBILITE	GEDIVEPRO
	VETEINIENTS HAUTE VISIBILITE	03100 MONTLUCON
2	3 BLOUSES, TUNIQUES ET PANTALONS	GEDIVEPRO
3		03100 MONTLUCON
4	VETEMENTS DE SPORT	DIC
4		94370 SUCY-EN-BRIE
_	VETEMENTS POUR LES AGENTS DE POLICE	SENTINEL
5	MUNICIPALE, ASVP ET SSIAP	92230 GENNEVILLIERS

Lot	Désignation	Attributaires
6	CHAUSSURES DE TRAVAIL ET DE SECURITE	<b>GEDIVEPRO</b> 03100 MONTLUCON
7	EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET DE SECURITE	<b>VANDEPUTTE</b> 54715 LUDRES

Autorise Monsieur le Président de Grands Paris Sud Est Avenir, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes à signer le marché et tous documents afférents à sa notification au nom et pour le compte de chaque membre du groupement.

Chaque collectivité membre du groupement de commande assurera l'exécution de son marché en fonction de ses propres besoins après notification par le coordonnateur du groupement de commandes.

		Unanimité
IV -	FINANCES	
	6. DEBAT D'ORIENTATION BUGETAIRE (DOB) 2019	

#### **Présentation Madame Suzanne BRIOT**

Le Conseil municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2019, sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Madame Nathalie GUESDON indique que le contenu de ce documente est constitué de 21 pages de rétrospective et d'une page de prospective. Elle ajoute que la prospective financière aurait dû être jointe ou annexée au ROB.

Par ailleurs, elle dit que la liste des opérations d'investissement déjà ciblées sur le Plan pluriannuel d'investissement par la Municipalité, n'a pas été partagée ni soumise à l'avis des autres membres du conseil municipal. Elle s'interroge sur la hiérarchisation des priorités comme par exemple les travaux à Beauséjour ou la réfection de la toiture de la halle qui était une urgence l'année dernière et qui finalement ne l'est plus cette année. Madame Nathalie GUESDON précise qu'elle ne remet pas en cause les travaux de l'école maternelle qui selon elle, sont une obligation et non une réelle orientation budgétaire.

Madame Nathalie GUESDON demande pourquoi le service de police pluricommunale n'apparait pas dans le ROB alors que le projet a été éventé dans la presse. Elle souhaite savoir également si la commune a anticipé les impacts financiers des désordres du collège sur le budget communal.

Telles sont donc les observations formulées par la liste « Agir avec vous pour Mandres-les-Roses » qui souligne que comme tous les ans, il n'y a pas de matière à débattre au moment du DOB.

Monsieur le Maire répond que les éventuels coûts de fonctionnement liés au collège seront remboursés dans le cadre d'une convention de mise à disposition. A ce jour, l'évaluation de ces coûts ne semble pas particulièrement préoccupante, le département ayant pris à son compte l'ensemble des compteurs et des prestations liées à son installation temporaire à Charles de Gaulle.

Monsieur le Maire en profite pour préciser que la commune est propriétaire de 2 salles au sein du collège, et que bien entendu elle se prépare avec le Département à faire valoir ses droits dans le contentieux avec le Maître d'œuvre.

Monsieur le Maire a RDV avec le DGS du département, début avril pour coordonner l'action de la commune.

Concernant la halle, Monsieur le Maire répond qu'aucune évolution des désordres n'a été constatée. Par ailleurs, la commune n'ayant pas réellement d'usage ou de destination pour cette halle, des investissements lourds semblent donc difficiles à envisager. En cas d'urgence une DM serait faite.

S'agissant de la police municipale, le Maire indique que les informations diffusées dans la presse sont erronées car depuis, le projet a évolué. L'article évoque la participation de 4 communes alors que finalement Marolles-en-Brie et Périgny-sur-Yerres se sont retirées du projet : Marolles souhaitant créer sa police municipale seule et Périgny ayant des difficultés à trouver les sources de financement.

Le Maire quant à lui préfère communiquer des informations stabilisées, c'est la raison pour laquelle une commission exceptionnelle sera organisée pour présenter les travaux préliminaires de ce projet. Par ailleurs, pour répondre à l'interrogation de certains membres du conseil municipal de ne pas voir apparaitre le service de police dans le DOB, Monsieur le Maire précise que sur les conseils de Monsieur le Trésorier, Monsieur BLANCHI, les villes de Mandes-les -Roses et Santeny ont fait le choix de suivre la procédure suivante :

- D'abord créer le service et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités administratives et financières.
- Ensuite faire une DM

Monsieur le Maire ajoute que Mandres-les-Roses et Santeny ont également obtenu l'autorisation de la Trésorerie et de la Préfecture, d'établir un budget annexe. Il rappelle que c'est Santeny qui porterait le service et qui ensuite se ferait rembourser par Mandres-les-Roses.

Monsieur le Maire indique que l'accessibilité reste une orientation budgétaire forte de la commune, mais qu'elle est inscrite en fonctionnement.

Enfin Monsieur le Maire et Monsieur HOUDEBINE évoquent le ravalement de la Ferme de Monsieur. Ils disent que le Cabinet ASSELINOT passe cette semaine pour lancer la phase de diagnostic. La commune a l'intention de solliciter les subventions de la DRAC.

Monsieur Maire souhaite quand même rappeler à chacun, que le ROB fait état de dépenses de personnel et de fonctionnement qui sont très largement maîtrisées.

Monsieur THOREAU intervient pour faire une synthèse de ce qui a été évoqué. Il dit que les sujets proposés dans le ROB, sont ceux qui ont été évoqués au cours de l'exercice et qu'ils vont de toutes façons mobiliser toutes nos ressources.

Madame Nathalie GUESDON répond que si tous les sujets abordés sont connus, ils n'ont pas été débattus. Elle cite par exemple la ruelle des champs.

l Unanimité	
Onamine	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lundi 11 mars 2019 à 22h00.

Mandres-les-Roses, le 12 mars 2019

La secrétaire de séance, Le Maire

Jean-Claude PERRAULT Maryline LEVEQUE